

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 5 mars 2013 relatif au tableau d'avancement
au grade de commissaire divisionnaire de police au titre de l'année 2013**

NOR : *INTC1303808A*

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 modifiée d'orientation et de programmation relative à la sécurité;

Vu le décret n° 95-654 du 9 mai 1995 modifié fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs des services de la police nationale;

Vu le décret n° 2005-939 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier du corps de conception et de direction de la police nationale;

Vu l'arrêté DRCPN/ARH/CR/n° 950 du 5 décembre 2011 fixant le taux de promotion dans le corps de conception et de direction de la police nationale pour les années 2012, 2013 et 2014;

Vu l'avis de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps de conception et de direction de la police nationale, émis lors de sa réunion du 8 février 2013;

Sur la proposition du préfet, directeur général de la police nationale,

Arrête:

Article 1^{er}

Les commissaires de police dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement au grade de commissaire divisionnaire de police, au titre de l'année 2013 :

- 1 M. Chollet (Thierry).
- 2 M. Desjars De Keranroue (Emmanuel).
- 3 M. Wierzba (Stéphane).
- 4 M. Manzoni (Bernard).
- 5 M. Perrault (Franck).
- 6 M. Kara (Yvan).
- 7 Mme Redon (Bénédicte), épouse Kiehl.
- 8 M. Cozanet (Laurent).
- 9 M. Laporte (Régis).
- 10 M. Grinstein (Gilbert).
- 11 M. Freydefont (Christophe).
- 12 M. Orsini (André).
- 13 M. Delrieu (Xavier).
- 14 Mme Ferry-Villela (Isabelle), épouse Sire.
- 15 M. Torres (Noël).
- 16 M. Gonzales (Jean-Luc).
- 17 Mme Erdual (Emmanuelle).
- 18 M. Salmon (Antoine).
- 19 M. Barbier (Jean-François).
- 20 M. Millot (Gabriel).
- 21 M. Ducatel (Jean-Paul).
- 22 M. Barraud (David).
- 23 M. Huet (Christian).
- 24 Mme Ferchaud (Claudie).
- 25 M. Vaiente (Patrice).

- 26 M. Book (David).
- 27 M. Chantreux (David).
- 28 M. Schneider (Maxime).
- 29 M. Courtecuisse (Thierry).
- 30 M. Willemin (Gérard).
- 31 M. Roux (Frédéric).
- 32 M. Mion (Florent).
- 33 M. Occhini (Eric).
- 34 M. Levrel (Martin).
- 35 M. Astegiano (Laurent).
- 36 Mme Spertini (Marie-Laure).
- 37 M. Taltavull (Jean-Luc).
- 38 M. Pichon (Alexandre).
- 39 M. Chaux (Jean-René).
- 40 M. Klein (Michel).
- 41 M. Risterucci (Jean-Pierre).
- 42 M. Rault (Muriel).
- 43 M. Gallot (Yves).

Liste complémentaire

- 44 Mme Bertoux (Corinne).
- 45 M. Megret (Jean-Paul).
- 46 M. Breton (Frédéric).
- 47 M. Fergelot (Pierre-Marc).
- 48 M. Hergot (Nicolas).
- 49 M. Bernhardt (Renaud).
- 50 M. Goudard (Gilles).
- 51 M. Ordas (Olivier).
- 52 Mme Akkari (Myriam).
- 53 Mme Morice (Anne).
- 54 M. Cemeli (André).
- 55 M. Jacquinet (Ludovic).
- 56 Mme Margenet-Baudry (Bénédicte), épouse Petit.
- 57 Mme Wetzel (Barbara).
- 58 M. Chaballier (Michel).
- 59 Mme Lombard (Rachel).
- 60 M. Simon (Laurent).

Article 2

Le préfet, directeur général de la police nationale et le préfet, directeur des ressources et des compétences de la police nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 mars 2013.

Le ministre de l'intérieur,
MANUEL VALLS